



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
du Canton de Cozes

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE 17 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente. Le Comité Syndical du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville de MORTAGNE SUR GIRONDE, sous la Présidence de Madame ROUIL Chantal, pour l'élection du nouveau président, puis sous la présidence de Madame Carole PÉROCHAIN.

PRESENTS :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
PÉROCHAIN	Carole	PRESIDENTE	COZES
BOZIER	Vincent	VICE PRESIDENT 1	MESCHERS SUR GIRONDE
WEYER	Thierry	VICE-PRESIDENT 2	EPARGNES
ROUIL	Chantal	VICE-PRESIDENTE 3	ARCES SUR GIRONDE
CADE	Amélie	SECRETAIRE	BRIE SOUS MORTAGNE
SEGUINAUD	Béatrice	Conseillère syndicale titulaire	CHENAC ST SEURIN D'UZET
FOUCHIER	Caroline	Conseillère syndicale titulaire	FLOIRAC
EGRETEAU	Agnès	Conseillère Syndical titulaire	SEMUSSAC
WARNET	Maryline	Conseillère syndicale titulaire	BOUTENAC TOUVENT
GUILLET	Stéphanie	Conseillère syndicale titulaire	MORTAGNE SUR GIRONDE

ASSISTÉS DE : DELAUNAY François (Délégué suppléant de Chenac Saint Seurin d'Uzet, GLORY STANISLAS (Délégué suppléant d'Epargnes ; REUTIN Christiane (4^{ème} adjoint au maire de Cozes déléguée à l'enfance et la jeunesse), FAURE Jean-Louis (ancien Président du SIVOM) ; FAURE Philippe (Coordinateur Enfance Jeunesse du SIVOM) ; CASTINCAUD Nathalie (Directrice administrative et financière du SIVOM).

Date de convocation :

ABSENTS EXCUSÉS :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
LAVEAUD	Donatien	Conseiller Syndical	BARZAN
POURPOINT	Bernard	Conseiller Syndical	GREZAC
RIVIERE	Marc	Conseiller Syndical	TALMONT SUR GIRONDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EGRETEAU Agnès

I- ELECTION DU BUREAU SYNDICAL

Sous la présidence du doyen d'âge, le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du Président, qui ensuite prend la présidence de l'assemblée pour l'élection des 3 Vice-Présidents et du Secrétaire du SIVOM ENFANCE JEUNESSE du Canton de Cozes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-L.5211-2, L.5211-8 et L.5211-10, de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique et de l'article 6 des statuts dudit Syndicat.

2-ÉLECTION DU PRESIDENT

Le vote a lieu à bulletin secret.

2 délégués se sont portés candidat au poste de Président, ils se sont présentés l'un après l'autre puis le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme PÉROCHAIN Carole (COZES).....	7	Sept
M BOZIER Vincent (MESCHERS SUR	3	Trois

Madame PÉROCHAIN Carole ayant obtenu 7 suffrages, est proclamée à la majorité absolue, Présidente, et a été immédiatement installée pour procéder à l'élection des trois vice-présidents et du secrétaire comme le stipule les statuts.

2-ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

4 délégués se sont portés candidat et l'élection et le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Vincent BOZIER (MESCHERS SUR GIRONDE)	6	Six
Stéphane COTIER (MORTAGNE SUR GIRONDE).....	1	Un
Béatrice SEGUINAUD (CHENAC-SAINT-SEURIN D'UZET)	1	Un
Thierry WEYER (EPARGNES).....	2	Deux

Monsieur **BOZIER Vincent** a été proclamé **premier vice-président** et immédiatement installé.

3-ÉLECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

3 délégués se sont portés candidat et l'élection et le dépouillement des votes a donné les résultats suivants

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane COTIER (MORTAGNE SUR GIRONDE).....	3	Trois
Béatrice SEGUINAUD (CHENAC-SAINT-SEURIN D'UZET)	1	Un
Thierry WEYER (EPARGNES).....	6	Six

Monsieur **Thierry WEYER** a été proclamé **deuxième vice-président** et immédiatement installé.

3-ÉLECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

3 délégués se sont portés candidat et l'élection et le dépouillement des votes a donné les résultats suivants

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane COTIER (MORTAGNE SUR GIRONDE).....	3	Trois
Chantal ROUIL (ARCES SUR GIRONDE)	6	Six
Béatrice SEGUINAUD (CHENAC-SAINT-SEURIN D'UZET)	1	Un

Madame **Chantal ROUIL** a été proclamée **troisième vice-présidente** et immédiatement installée.

4-ÉLECTION DU SECRÉTAIRE

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Amélie CADE	9	Neuf

II-GESTION DU PERSONNEL TEMPORAIRE- DELEGATION A LA PRESIDENTE

Durant les périodes de vacance scolaire, et notamment la période estivale, le besoin de recrutement de contrats à durée déterminé et de vacataires est nécessaire pour répondre au besoin :

- à un accroissement d'inscriptions d'enfants nécessitant un encadrement obligatoire fixé par des règles légales.
- pour pallier au remplacement d'agents en maladie.

L'élection du bureau ayant été effectuée durant cette période nécessite que madame la présidente soit autorisée dès aujourd'hui à signer ces divers contrats afin de permettre la continuité du service.

Pour cela, Madame la présidente propose au comité syndical de l'autoriser à signer ce type de contrats.

Le comité syndical, sur proposition de Madame la présidente à 9 voix pour et une abstention :

-autorise Madame la présidente à signer tous les contrats temporaires nécessitant la continuité du service.

La séance est levée à 19H40

TABLEAU DES DELIBERATIONS

DELIBERATIONS	OBJET
D2020-07-01	I-ELECTION DU BUREAU SYNDICAL
D2020-07-02	II-GESTION DU PERSONNEL TEMPORAIRE- DELEGATION A LA PRESIDENTE